

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles EASYVENT fournit aux acheteurs qui lui en font la demande (le ou les « Client(s) »), par tous moyens, les produits dont elle fait commerce (le ou les « Produit(s) »). Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par EASYVENT, auprès des Client, et prévalent sur les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat. Ces conditions générales de vente sont disponibles sur le site « <http://www.easyvent.fr> » et sont, en outre, communiquées à tout Client qui en fait la demande. Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Toutefois, et conformément à la réglementation en vigueur, EASYVENT se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions de vente particulières. Le fait pour EASYVENT de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation, même tacite, à s'en prévaloir ultérieurement. EASYVENT se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, seront appliquées à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la confirmation de la commande. Notre accord ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance que EASYVENT aurait accepté le marché sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires de notre Client. Le préposé, le collaborateur, le conjoint, tout membre de la famille ou toute autre personne agissant pour notre Client le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager à notre égard. Les conditions de vente applicables sont celles du pays où la société EASYVENT reçoit la commande et où elle émet sa facture, elles sont donc applicables à l'étranger sous le contrôle de la loi française et dans le cadre de l'application de la clause attributive de compétence prévue à l'article 23 du règlement n°44/2001 du 22 décembre 2000.

2. COMMANDE

Toute commande doit être passée par écrit à EASYVENT. Les commandes sont fermes et définitives pour le Client dès leur première émission. Celui-ci ne peut pas les annuler, ni refuser la livraison. EASYVENT se réserve le droit à compter de la réception de la commande d'accepter, de rejeter celle-ci ou de faire des réserves. Un accusé de réception de commande ne constitue pas d'acceptation de commande.

3. PRIX

Sauf dispositions contractuelles particulières, les offres et listes de prix de EASYVENT correspondent au tarif en vigueur au moment de la conception du catalogue et n'engagent pas EASYVENT au-delà. Les prix sont indiqués en Euros, toutes taxes comprises. Les frais de port sont à la charge du Client. Les commandes sont acceptées, sous réserve des hausses de prix qui nous sont imposées par nos propres fournisseurs et des circonstances indépendantes de notre volonté qui rendraient ultérieurement impossible ou plus onéreuse la livraison. En tout état de cause, les marchandises seront facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment de la date de fourniture, indépendamment du prix auxquels elles auraient été confirmées ou quels que soient le délai ou les possibilités de fourniture. En cas de variation de prix indépendante de notre volonté entre la confirmation de commande et la date de mise en production, le Client sera informé au plus tôt et pourra annuler sa commande à la condition que la production n'ait pas été entamée. Auquel cas, il sera redevable des frais engendrés par son refus tardif.

4. ERREUR DE PRIX

Nonobstant l'acceptation par EASYVENT d'une commande de la part du Client, en cas d'erreur de prix manifeste de la part de EASYVENT, ce dernier est en droit, dans un délai de 30 jours à compter de l'acceptation de la commande :

- soit de facturer le Client pour le prix réel du produit à la date de la commande,
- soit, si le Client le préfère, annuler la commande. Si les produits ont déjà été livrés, et sous l'unique condition qu'ils ne soient pas personnalisés, EASYVENT pourra les reprendre à ses frais.

5. ENGAGEMENTS

Nos intermédiaires ou agents n'ont aucun pouvoir pour engager notre société. Leurs offres doivent être confirmées par nos soins. Nous conservons le droit de renoncer à une commande à laquelle nous n'aurions pas donné semblable confirmation.

6. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont établis en toute bonne foi et sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard ne peut, en aucun cas, justifier une annulation ou modification de commande ; ni ne saurait donner lieu à des dommages et intérêts ou pénalités.

7. LIVRAISON, FRAIS ET RISQUES

Notre Client s'engagera à venir chercher ou à accepter les Produits dans les 5 jours après leur mise à disposition. En cas de livraison par EASYVENT, les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Toutes réserves éventuelles doivent être formulées sur la lettre de voiture et confirmées auprès du transporteur par courrier recommandé dans les 48 heures suivant la livraison. Les frais de port comprennent d'une part, une participation à la préparation et aux frais d'emballage et, d'autre part, les frais de transport et d'assurance eux-mêmes. Le Client accepte de payer les frais de port ou de transport du Produit tels qu'indiqués sur les factures. Nos tarifs de transport sont disponibles sur notre site internet www.easyvent.fr ou sur simple demande à contact@easyvent.fr. Ils sont révisables et modifiables à tout moment sans préavis. EASYVENT se réserve le droit de prendre à sa charge ou non les frais de préparation et d'emballage à partir d'un montant minimum de commande. La livraison directe chez le Client final ou la livraison à une adresse différente de l'adresse de facturation sont des services pour lesquels une participation additionnelle et forfaitaire peut être facturée. Le Client est responsable de l'exactitude de toutes les informations fournies au sujet de ses clients, notamment du nom du client final et de l'adresse de livraison. EASYVENT ne peut être tenu responsable de toute perte ou dommage résultant de renseignements inexacts ou erronés fournis par le Client. Si le Client demande une modification du nom du client final ou de l'adresse de livraison, après l'acceptation de la commande par EASYVENT, cette demande doit être faite par écrit et par un dirigeant autorisé du Client. EASYVENT n'a aucune obligation de vérifier si le Client ou les commandes passées par celui-ci font l'objet d'une activité frauduleuse ou de toutes autres activités criminelles voire de tentatives frauduleuses de la part du client final ou de tiers. Toute livraison partielle d'une commande doit faire l'objet d'une demande écrite préalable de la part du client et donne lieu à la facturation de frais de transport sur chaque livraison. Les Clients, personnes physiques non professionnelles, bénéficient d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la livraison de leur commande pour faire retour du Produit au vendeur pour échange ou remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour. En vertu aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la Consommation, le délai de rétractation ne s'applique pas aux contrats de prestations personnalisées. Les parties conviennent donc que le paiement d'un tel service ne pourra donner lieu à l'exercice d'un quelconque droit de rétractation.

8. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant les Produits fournis doit être faite par mail ou lettre recommandée dans les 5 jours de leur réception, en se référant au(x) numéro(s) et date(s) de la facture d'achat (ou à défaut de la note d'envoi), au numéro client, à la référence et la quantité de Produit et en exposant sans ambiguïté les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun retour Produit ne sera accepté, sauf accord préalable par écrit de la part de EASYVENT et pour autant qu'ils soient retournés en état neuf et dans leur emballage d'origine et avec le bon d'enlèvement du transporteur. Un numéro de retour valable 15 jours, devra être clairement mentionné sur l'emballage. Avant mise en production définitive des Produits commandés, un bon à tirer sera soumis au Client pour acceptation. L'acceptation de ce bon à tirer dégage EASYVENT de toute responsabilité quant à une erreur éventuelle dans le contenu de la personnalisation souhaitée par le Client. Dans le cas d'une erreur commise par le client et relative au choix du produit, EASYVENT refuse de reprendre le produit sauf accord écrit avec le Client. Tout Produit d'une valeur inférieure ou égale à 100 euros ne sera pas repris. Nous portons à l'attention de nos Clients, toutefois, qu'aucun retour ou annulation ne sera accepté sur une commande de produits configurés ou adaptés aux besoins spécifiques du Client.

En tout état de cause, les retours acceptés par EASYVENT feront l'objet d'un avantage au prix du tarif en vigueur le jour de la réception des produits dans les locaux de EASYVENT.

Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à la connaissance de EASYVENT par mail ou lettre recommandée dans les 10 jours suivant leur réception. À défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des Produits livrés. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des Produits. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à l'utilisation effective des produits. Tout litige opposant le Client à EASYVENT n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

9. GARANTIE

En raison de notre qualité d'intermédiaire distributeur, nous ne fournissons aucune garantie contractuelle quant aux Produits. La seule garantie à laquelle nous sommes tenus est la garantie légale par les articles 1641 à 1649 du Code Civil et la garantie de conformité telle que définie à l'article L217 du Code de la Consommation. La garantie contractuelle éventuellement accordée par le fabricant n'engage que celui-ci. À défaut de précision expresse contraire dans le contrat, les obligations assumées par EASYVENT sont toujours des obligations de moyens. En aucun cas, nous ne garantissons que les Produits fournis soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des Produits, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de nos Produits, de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par l'utilisateur. Le présent article constitue la seule et unique garantie accordée par EASYVENT, à l'exclusion de toute autre garantie et notamment toute garantie concernant la qualité de la prestation fournie par le Produit ou son adéquation avec les objectifs ou l'usage que lui a assignés le Client. Le Client, ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des Produits, a sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les Produits faisant l'objet de sa commande. Ainsi, EASYVENT ne garantit pas l'adéquation ou l'aptitude des produits à servir ou répondre aux besoins du Client ou de son client et/ou à un usage déterminé ou particulier auquel ce dernier les destine. Le Client reconnaît être le seul responsable vis-à-vis de l'utilisateur final de l'obligation de conformité telle que définie par la Directive (UE) 2019/771 du Parlement européen, incluant l'ordonnance N° 2005-136 du 17 février 2005. C'est en vertu de ces principes que le Client s'engage à garantir EASYVENT contre toute action d'un utilisateur final et toute condamnation à son profit, ayant pour fondement un manquement à l'obligation de conformité telle que définie au présent article.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Si la responsabilité de EASYVENT était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat, le total des indemnités ne pourra, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix des Produits qui est à l'origine du dommage sans pouvoir excéder 20 000,00€.

11. PROPRIÉTÉ

Le Client s'interdira de modifier de quelque façon que ce soit nos Produits. Le Client s'interdira de contrefaire nos Produits, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit. Le Client s'interdira de violer tout brevet, marque ou tout autre droit de propriété intellectuelle lié aux Produits vendus. Concernant les Produits personnalisés, EASYVENT décline toute responsabilité quant à la propriété intellectuelle/industrielle portant sur des dessins et/ou textes qu'elle reproduit pour le compte du Client. Avec ou sans indication, il appartient au Client de faire les recherches d'antériorité utiles et de s'assurer qu'ils n'ont pas de similitude avec ceux déjà existants. De manière générale, le Client garantit qu'il a tous les droits pour utiliser l'ensemble des éléments transmis à EASYVENT. Le Client est également responsable du contenu des textes transmis à EASYVENT qui ne pourra pas être tenu responsable, notamment, en cas de contrefaçon. En conséquence, tous dommages directs et/ou indirects que subirait EASYVENT du fait du non-respect par le Client des droits de propriété intellectuelle/industrielle appartenant à un tiers, devront être intégralement supportés et réparés par le Client. EASYVENT se réserve en outre le droit de refuser, à sa discrétion, toute commande de produits personnalisés contenant des mots ou des images jugés inappropriés, contraire à l'éthique ou illégaux. EASYVENT et le logo EASYVENT peuvent apparaître sur les Produits et sont des marques déposées, propriétés de EASYVENT. Le Client s'engage à ne pas utiliser, reproduire ou diffuser ces marques, de quelque manière que ce soit, sauf à désigner les propres gammes de EASYVENT et en prenant l'initiative de mentionner que la marque est déposée. Sauf indication contractuelle contraire, EASYVENT conserve la propriété des études, projets, plans, prototypes, modèles et tous documents qui seraient remis au Client.

12. ACOMPTE - ESCOMPTE

Les acomptes versés par notre Client sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autorisera les parties à se dégager du contrat. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

13. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nonobstant le transfert de risque, EASYVENT conservera la pleine propriété des marchandises jusqu'à paiement complet du prix, des taxes et des accessoires. De la même manière que pour l'ensemble de nos conditions générales de vente, la commande d'un produit implique de la part du Client, l'acceptation inconditionnelle de la présente clause de réserve de propriété. En cas de non-paiement, à l'échéance, intégral ou partiel, EASYVENT pourra, sans mise en demeure préalable, reprendre les dits Produits et les accessoires. Toutes sommes déjà versées par le client resteront acquises à EASYVENT en cours de temps et d'intérêts. Le Client identifiera clairement ces produits comme étant la propriété d'EASYVENT et prendra les assurances nécessaires pour couvrir les dégâts ou dédommagements éventuels.

14. CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables au comptant, nettes et sans escompte. En conséquence, le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'éxigibilité entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard, au taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités seront calculées du jour de l'échéance jusqu'au paiement. De plus, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée de plein droit conformément aux articles L 441-3 et L 441-6 du Code du Commerce. Enfin, EASYVENT se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts s'il est démontré que le préjudice effectivement subi excède le montant des pénalités. La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette. EASYVENT se réserve, en outre, le droit d'annuler les commandes non payées ou d'en suspendre l'exécution. À la suite d'incidents de paiement, EASYVENT se réserve le droit de modifier les conditions de paiement préalablement accordées. Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable. Le Client devra supporter lui-même tous les frais occasionnés dans le cadre du recouvrement des sommes dues, y compris les frais d'exécution par voie d'huissier. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de EASYVENT. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

15. DÉFAUT DE PAIEMENT

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, toute demande de sursis de paiement ou tout fait pouvant impliquer l'insolvenabilité du Client, entraînera la déchéance du terme accordé pour le paiement de tout Produit livré ou en cours de fabrication, rendant ce paiement immédiatement exigible et conférant le droit à EASYVENT de résilier les marchés en cours sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour le Client au moindre dédommagement. De plus si, lors d'une précédente commande, le Client s'est soustrait à l'une de ses obligations (retard de paiement, par exemple) un refus de vente pourra lui être valablement opposé, à moins que ce client ne fournit des garanties suffisantes ou un prépaiement. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera accordée.

16. MODIFICATIONS DE LA COMMANDE

Toute suspension, modification ou résiliation de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à EASYVENT par écrit avant l'expédition des Produits, en ce qui concerne les Produits standards ou avant le début de l'exécution de la prestation de services en cas de réalisation de Produits personnalisés. En tout état de cause, toute suspension, modification ou résiliation de commande ne sera effective qu'après avoir obtenu l'accord écrit de EASYVENT. Si EASYVENT accepte la suspension, la modification ou la résiliation de commande, les éventuels acomptes versés resteront définitivement acquis à EASYVENT et, en outre, tous frais engagés par EASYVENT pour la fabrication des Produits commandés. Produits standards ou Produits personnalisés, seront intégralement supportés par le Client. En cas de résiliation ou de suspension de commande de Produits, EASYVENT se réserve la faculté de livrer et de facturer au Client tous les Produits Personnalisés terminés et/ou en cours de fabrication à la date indiquée dans l'accord écrit établi par EASYVENT.

17. SOLIDARITÉ

Si la facture, à la demande du Client, est établie au nom d'un tiers, le Client et le tiers sont solidiairement responsables pour le paiement de celle-ci et l'exécution des autres engagements résultant des conditions générales et particulières de vente.

18. AUTONOMIE DES DISPOSITIONS

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou d'une partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière que ce soit la légalité et la validité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales de vente, ni non plus le reste de ce article, paragraphe ou disposition. En telle hypothèse, les Parties remplaceront l'article, le paragraphe ou la disposition illégal ou nul, ou la partie de celui-ci, par un article, paragraphe ou disposition légal et valide ayant, dans toute la mesure du possible, des effets légaux et/ou économiques similaires à ceux initialement visés par les Parties lors de la conclusion du contrat.

19. RESTRICTIONS ÉMISES PAR LE FABRICANT

Si une autorisation de revente est requise par le fabricant ou l'éditeur d'un produit, EASYVENT ne sera pas obligé de vendre un tel produit, sauf autorisation expresse de la part du fabricant ou de l'éditeur. Tous les produits livrés au Client peuvent bénéficier de restrictions supplémentaires dans leur utilisation, exigées par le fabricant ou l'éditeur. Le Client est seul responsable du non-respect de ces restrictions et exigences.

20. ATTRIBUTION EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes éventuelles conditions particulières de vente entre les Parties, sont soumises au droit français. En cas de contestation intervenant entre EASYVENT et un consommateur, ce dernier dispose de la possibilité de recourir à la procédure de médiation de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI du Code de la Consommation. Tout différend survenant entre les Parties, ne pouvant donner lieu à un règlement amiable, sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Brive. EASYVENT dispose néanmoins de la faculté de saisir toute juridiction compétente, en particulier celle du siège social du Client ou celle du lieu de situation des produits livrés.

23. PRINCIPES ÉTHIQUES

Le Client n'a pas fait et ne fera pas, de paiement direct ou indirect, de proposition ou autorisation de paiement, de versement d'argent, remise ou promesse de cadeau ou d'autorisation de remise de cadeau, quelle qu'en soit la valeur, envers un fonctionnaire ou personnel d'un organisme gouvernemental ou envers sa proche famille avec l'intention d'influencer un acte ou une décision de l'administration ou de ce fonctionnaire ou personnel d'un organisme gouvernemental dans le but d'aider, directement ou indirectement, EASYVENT ou l'un de ses clients à obtenir ou à conserver une transaction commerciale ou obtenir un quelconque avantage ou passe droit.

24. ARCHIVES

Pour des raisons de sécurité, le Client s'engage à garder pendant une période de 5 ans la liste de ses propres clients (nom, adresse) ainsi que des produits qui leur ont été vendus et la date de transaction.

25. TRAITEMENTS DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous transmettez à EASYVENT sont utilisées par celui-ci dans le but d'accompagner au mieux son métier de distributeur et les activités associées. Cela peut impliquer un transfert de l'information dans un pays étranger. Conformément à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant à l'adresse : contact@easyvent.fr. EASYVENT s'engage à être en conformité avec l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles et notamment avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.